

Programme de conduite automobile et adaptation des véhicules

Direction des programmes Déficiences	Émis	2016-05-15
	Entrée en vigueur	2016-06-23
	Révisé	2016-06-07

Type(s) de clientèle/Expertise

Ces services s'adressent aux personnes de tous âges, passagers et conducteurs d'un véhicule, présentant une déficience motrice entraînant des incapacités significatives et persistantes pouvant entraver l'utilisation (accès, conduite, chargement de l'aide à la mobilité) d'un véhicule routier de promenade.

2. Collaborateurs - Partenaires

Interne:

- Services techniques de l'établissement pour la gestion technique des équipements roulants (camionnettes);
- Service des aides techniques; collaboration pour l'accès au véhicule en lien avec une aide à la mobilité (poussette, fauteuil roulant, quadriporteur, etc.), positionnement particulier au poste de conduite;
- Personnel des programmes cliniques (spécifiques et spécialisés).

Externe :

- Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ): Service d'évaluation médicale, programme d'adaptation des véhicules, indemnisation des accidentés, secteur de l'ingénierie;
- Commission des normes, de l'équité, de la Santé et de la sécurité du travail (CNESST et IVAC);
- Professionnels du réseau de la santé et des services sociaux;
- Fournisseurs privés d'équipements pour l'adaptation des véhicules, entreprises spécialisées dans les modifications de véhicule et l'installation des adaptations de véhicule;
- École de conduite technique (contrat avec l'établissement);
- Ministère des transports du Canada;
- Centre de réadaptation Lucie-Bruneau et Centre de réadaptation Constance-Lethbridge pour les services surspécialisés;
- Écoles de conduite en Montérégie;
- Association québécoise des transports (AQTr).

3. Synthèse des services offerts

Objectifs du programme :

- Rendre la personne le plus autonome possible à se déplacer ou à être déplacée de façon sécuritaire dans un véhicule adapté à ses besoins;
- Permettre à la personne d'accéder ou de conduire un véhicule automobile de promenade adapté à ses besoins;
- Contribuer à assurer la sécurité routière de tous.

Activités :

Volet A : évaluation de la capacité à conduire un véhicule automobile par un ergothérapeute pour une personne ayant une déficience physique.

Volet B : adaptation du véhicule automobile pour personnes avec une déficience physique ayant des besoins en tant que passager ou conducteur.

Fiche synthèse de programme

N° de procédure à venir

- Évaluation des équipements d'accessibilité aux véhicules routiers en tant que passager ou conducteur;
- Évaluation des aptitudes à la conduite automobile pour les conducteurs;
- Recherche de solutions d'adaptation et recommandations;
- Suivi des recommandations pour les séances d'entraînement à la conduite sécuritaire et autonome, en collaboration avec les écoles de conduite de la région;
- Développement, en collaboration avec les programmes de réadaptation et les écoles de conduite, des capacités et des stratégies compensatoires en prévision de l'obtention d'un permis de conduire, incluant celles reliées au processus pour l'obtention d'un premier permis de conduire;
- Réadaptation à la conduite automobile pour personnes ayant un stress post-traumatique suite à un accident de la route;
- Suivi de l'adaptation du véhicule.

4. Perspective

- Développer un volet de réadaptation et d'entraînement, en plus du volet A et B du programme. Ce volet vise les nouveaux conducteurs et les personnes ayant des conséquences significatives et persistantes, physiques et/ou cognitives, qui nécessitent un entraînement en réadaptation spécialisée pour permettre la reprise sécuritaire de l'habitude de vie liée aux déplacements dans la communauté à l'aide d'un véhicule de promenade motorisé.

Processus d'élaboration / révision		
Rédigé par	Guy Forcier, coordonnateur des programmes régionaux DP	2016-05-15
Révisé par	Sara-Eve Tremblay, agente de communication	2016-06-07
Personnes consultées	Marie-Josée Roy, directrice adjointe des programmes DI-TSA et DP	2016-06-01
	Jean-Marc Ricard, directeur adjoint des programmes DI-TSA et de l'hébergement	2016-06-01

Historique du document		
Approuvé par	Claude Bouchard, directeur des programmes Déficiences	2015-06-23
Commentaires		